



Infidélité ,, séparation et divorce

Par **Davechrist**, le **05/03/2013 à 18:40**

Bonsoir a tous ..rnJe rejoins ce forum ,, que je découvre juste a l'instant .rnJe suis mariée depuis 2006 ,, depuis environs 2 mois , je discute avec un autre homme que j'ai rencontre lors d'un voyage . Mon mari est tombé sur le relève téléphonique , SMS , skype et autres de nos échanges .rnIl a réussi a pirate tout mes moyens de communications,, contacté mes amis et membres de famille pour alerter mon comportement . J'étais mal de voir mon conjoint attristé par mon comportement , malgré que je lui avait promis d'arrêter , j'ai continuer a discuter malgré tout avec ce jeune homme , a l'heure d'aujourd'hui mes sentiments vont plus vers mon mari , il a voulu connaître l'exactitude de mes sentiments , j'ai ete sincère avec lui en lui disant le pourquoi et le comment j'assissais ainsi .rnCe qui me désole nous avons un enfants de 4 ans et demi ,, depuis peu il me demande de réfléchir pour un éventuels divorce et déménagement , ne pouvant pas supporter la situation de peur de souffrir .rnJe le comprends et souhaite le voir heureux ,, mais l'avenir pour nous n'est plus certains .rnJe viens au près de vous ,, pas pour être juger , mais avoir des conseils ,pour l'orientation d'un divorce et déménagement , car il souhaite envoyer un préavis pour bientôt .rnJe vous remercie

Par **cocotte1003**, le **06/03/2013 à 09:03**

bonjour,lorsque l'on est marié on ne quitte pas le domicile conjugal sans l'accord du juge lors de la premiere audience de divorce.Pour divorcer il faut au moins un avocat si vous décidez de vous mettre d'accord et donc d'envisager un divorce amiable Votre mari veut envoyer le préavis (de location je suppose) mais cela doit etre fait aux deux noms avec vos deux signatures si le bail est aux deux noms, cordialement

Par **Davechrist**, le **06/03/2013 à 16:02**

Merci cocotte ,, le préavis au deux noms on peut le faire des a présent ,, avant d'avoir contacté un avocat ??? Ou une fois que la procédure de divorce est lancé ?? Et que le juge nous l'otaurise ?? Si j'ai bien compris ? Hier il me disant vouloir le faire a l'amiable , tous les deux d'accord ..rnJe me questionne de savoir si je rentre déjà en contact avec un avocat ,, ou ? Je sais plus ...rnMerci de ta réponse

Par **cocotte1003**, le **06/03/2013 à 16:11**

ceci n'a rien de juridique, mais commencer peut-etre par aller voir ensemble un avocat déjà pour savoir s'il veut vraiment divorcer et aussi si vous pouvez envisager un divorce amiable. Pour le moment il peut seul donner son préavis et vous non et rester dans le logement pour ne pas perturber les enfants dans que la situation n'est pas plus claire dans vos tetes, cordialement

Par **Davechrist**, le **06/03/2013 à 17:13**

Merciiv beaucoup pour la réponse

Par **dudu45**, le **06/03/2013 à 17:32**

bonsoir on se marie a deux mais on divorce tout seul , ce que je veux dire c'est que l'un ou l'autre peut demander le divorce , passé par un avocat qui fera une demande au juge entre temps a vous de voir si vous voulez un avocat en commun ou pas .Ne quitter surtout pas le domaine conjugal avant le compte rendu du jugement . bonne continuation

Par **Davechrist**, le **06/03/2013 à 17:45**

Merci Dudu45,,,rnOn m'a conseillé dans ce sens la aussi .. Je pense que je contacterai mon avocat ,, la situation deviens pesante et lourde ,, pas facile un divorce .rnMerci